

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 49/117-07

Service consulté

**ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE FAMILLE-PARENTALITE
ET DU FONDS D'INTERVENTION SOCIALE (F.I.S.)**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner 3 demandes de subvention de fonctionnement pour un montant de 6 363 € dans le cadre de l'Action Sociale Famille-Parentalité et du F.I.S. au titre de l'année 2007.

Le Conseil Général dans le cadre de sa politique d'aide aux associations dans le domaine de l'Action Sociale Famille-Parentalité relevant du F.I.S. accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

L'Association Familiale Sociale et Culturelle du Haut-Rhin à Mulhouse défend les intérêts des familles auprès des différentes instances et intervient dans la promotion de l'Europe sociale familiale et culturelle par le développement de relations transfrontalières qui se traduira cette année par une rencontre Franco-Allemande courant de l'automne 2007. Le Budget prévisionnel annuel de l'association s'élève à 121 800 €. Il vous est proposé une participation de 1 600 €.

L'Association Couple et Famille du Haut-Rhin coordonne et développe toutes initiatives et recherches pour la promotion de l'éducation de la personne, des jeunes et des familles grâce aux conseillers conjugaux et familiaux et aux thérapeutes de couple spécialement formés. Le Budget prévisionnel annuel de l'association s'élève à 22 230 €. Il vous est proposé une participation de 763 €.

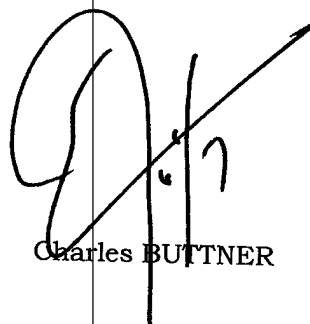
L'Association Vétérinaires Pour Tous, VPT 68, propose aux personnes relevant des minima sociaux de prendre en charge sous certaines conditions, les soins obligatoires de leurs animaux domestiques (tatouage, vaccination, soins préventifs, soins curatifs). L'association fonctionne grâce au bénévolat des vétérinaires, des dons et du soutien majeur du Conseil Général. Ses frais sont notamment liés à l'achat des produits pharmaceutiques. Le Budget prévisionnel annuel de l'association s'élève à 7 500 €. Il vous est proposé une participation de 4 000 €.

Une convention type formalisant le partenariat avec chaque association a déjà été approuvée en séance du 11 mai 2007 (rapport et délibérations 4^e/30-07). Je vous propose de m'autoriser à signer ce document avec chaque bénéficiaire.

Les montants nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2007 à savoir :

- Fonction 51 Nature 6574 chapitre 65
- Fonction 58 Nature 6574 chapitre 65

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service Tarification des Etablissements Sociaux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

DU 28 SEPTEMBRE 2007

12 OCT. 2007

Centres socio-culturels (F)
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04472	FAMILIALE SOCIALE & CULTURELLE DU HT RHIN Participation aux frais de fonctionnement - 2007	1 600,00
FAS04491	UNION DEPARTEMENTALE COUPLE ET FAMILLE Participation aux frais de fonctionnement - 2007	763,00
FAS04440	VETERINAIRE POUR TOUS EN 68 Participation aux frais de fonctionnement 2007	4 000,00
Total		6 363,00